



Directives de sécurité des Nations unies relatives aux actions médiatiques, à la distribution de matériel publicitaire et à l'utilisation de l'emblème des Nations unies lors des conférences de la CCNUCC.

Actions médiatiques

- Les actions médiatiques et les événements publicitaires sont autorisés dans les zones désignées (NGO spots) par le chargé de liaison avec les organisations observatrices.
- Les actions à l'intérieur des salles plénières et des salles de conférence ne sont pas autorisées.
- L'occultation de l'identité avec des masques n'est pas autorisé.
- Les objets d'imitation (c'est-à-dire des dessins et outils satiriques de chefs d'État, de négociateurs, d'individus) ne sont pas autorisés.
- La circulation fluide des participants et un niveau sonore approprié, acceptable pour les autres participants, doivent être maintenus, en consultation avec la personne chargée de liaison avec les organisation observatrices si nécessaire.
- Aucune activité dérisoire à l'égard des Nations unies, de l'un de ses États membres, des organisations ou de tout individu, ni aucune critique qui irait contre des règles élémentaires de bienséance n'est autorisée.
- Le service de sécurité de l'ONU se réserve le droit de révoquer à tout moment les autorisations précédemment délivrées pour les actions médiatiques si les conditions de sécurité l'exigent.

Distribution de matériel publicitaire

- Bien que le secrétariat vous encourage à vous joindre aux efforts visant à rendre la conférence plus verte, le matériel publicitaire (par exemple, les dépliants, les publications, les panneaux, les bannières, etc.) qui sont clairement attribuables aux organisations d'observateurs admises ou aux Parties et qui sont pertinents pour le processus de négociation peuvent être affichés ou exposés aux stands d'exposition désignés. Les publications de ceux qui n'ont pas de stand d'exposition peuvent être exposées avec un espace limité aux comptoirs de publications « ...inSide climate change ». Nous vous prions de vous référer aux coordonnées figurant dans les brochures d'information.
- La distribution de matériel en dehors de ces zones est interdite, y compris à la cafétéria et dans d'autres espaces publics.



- Dans les salles de conférence, tout document pour les déclarations à distribuer doit être autorisé par le secrétariat. Veuillez contacter la personne en charge de liaison avec les organisations observatrices.
- Les documents contenant un langage ou des images abusives ou offensantes ne sont pas autorisés dans les locaux des Nations unies.
- Le matériel à exposer doit être clairement attribuable à l'une des Parties, aux organisations des Nations unies ou aux organisations observatrices dûment admises par la Conférence des Parties

Utilisation de l'emblème des Nations unies

- L'utilisation de l'emblème des Nations unies sur des documents et publications non officiels, y compris le matériel publicitaire, est expressément interdite.
- Les logos de la CCNUCC et de la réunion pourraient être autorisés par le secrétariat.
- Le drapeau des Nations unies ne peut pas être exposé dans les salles de réunion, sauf avec l'autorisation du Secrétaire général.

Mesures

- Veuillez noter que le secrétariat et le service de sécurité des Nations unies se réservent le droit de prendre les mesures suivantes en cas de non-respect de ce qui précède :
 - a) la confiscation du badge d'accréditation du représentant ;
 - b) l'expulsion du représentant des locaux des Nations Unies ;
 - c) la confiscation du matériel non autorisé ;
 - d) toute autre mesure jugée appropriée ou nécessaire.

Ces directives de l'ONU en matière de sécurité doivent être lues conjointement avec les « Lignes directrices concernant la participation des représentants d'organisations non gouvernementales aux réunions des organes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques » et les « Directives concernant l'utilisation d'appareils photographiques et de dispositifs d'enregistrement audio/vidéo par les participants aux sessions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et à d'autres réunions et ateliers » disponibles sur le site officiel de la CCNUCC.